



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Maroc

Question écrite n° 5881

## Texte de la question

M. Paul Dhaille appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le sujet suivant : M. James Baker, chargé par M. Kofi Annan, secrétaire général de l'ONU, de la médiation dans le conflit du Sahara occidental, vient d'annoncer ce mardi 16 septembre un accord entre le Maroc et le Front Polisario. Au terme de quatre sessions de négociations entre le Maroc et le Front Polisario, les deux parties ont rapproché leurs points de vue pour l'organisation, d'ici un an, d'un référendum d'autodétermination. Cet accord ouvre une ère d'espoir dans le règlement de ce conflit qui dure depuis vingt-deux ans. Compte tenu de l'importance de cet accord, il lui demande quelles sont les dispositions que la France entend prendre pour que l'accord « Baker » débouche vraiment sur un référendum juste libre et transparent.

## Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'accord obtenu par M. James Baker s'inscrit dans le cadre du plan du règlement des Nations unies, agréé par les parties en 1991, en vue de la tenue d'un référendum d'autodétermination. La France appuie entièrement la mise en oeuvre de ce plan et a soutenu régulièrement le renouvellement du mandat de la MINURSO, dont le rôle est fondamental pour le maintien du cessez-le-feu sur le territoire. Elle a également accueilli avec satisfaction les résultats de la mission de M. James Baker, qui ouvre la voie à la reprise du processus référendaire. La France a adopté une attitude traditionnelle de neutralité et d'équidistance envers les parties et a toujours soutenu les efforts du secrétaire général et de la MINURSO. Elle souhaite, conformément à la résolution 1133 du Conseil de sécurité, que les parties en présence poursuivent leur coopération constructive avec la MINURSO, afin que les opérations d'identification des électeurs puissent s'achever d'ici le 31 mai prochain. A cet égard, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 1133, l'augmentation des effectifs de la MINURSO à laquelle la France participe déjà. Le dernier rapport du secrétaire général, en date du 13 novembre 1997, comporte un calendrier indicatif et un plan détaillé pour l'organisation du référendum et M. Kofi Annan soumettra très prochainement au Conseil de sécurité un additif présentant les incidences financières liées au déploiement de la MINURSO. Dans cette perspective, la France aura des consultations avec ses partenaires du « groupe des amis du Sahara occidental », afin de procéder à un examen préalable de ce document. Elle aura à coeur d'être associée pleinement aux différentes étapes et modalités, tant financières, qu'humaines ou organisationnelles, du processus référendaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Dhaille](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5881

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 10 novembre 1997, page 3875

**Réponse publiée le** : 12 janvier 1998, page 180